Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026021-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 février 2026

Délibération n°2026-021	Classification
EXPOSITIONS TEMPORAIRES ESTIVALES DU MUSÉE	8.9 Culture

L'an deux mille vingt six, le dix février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ	Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) :	29
Secrétaire : Annie BRAULT	Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) :	25
Rapporteur : Bernard LE FLOC'H	Nombre de Votants (liste en annexe) :	27

EXPOSE :

Le Musée Bigouden ouvrira ses portes à l'automne prochain. Il semble important donc de maintenir une dynamique d'exposition temporaire, permettant de communiquer activement sur la réouverture et de maintenir une dimension culturelle l'été autour du projet.
Aussi il va être proposé en COPIL Musée, de travailler sur une exposition temporaire au Triskell et de travailler à la réalisation d'une exposition au niveau de l'étang, des douves et autour de photos de pièces « iconiques » du musée permettant ainsi d'inviter les spectateurs à voir quelques pièces qu'ils retrouveront lors du musée repensé.

MUSEE BIGOUDEN - EXPOSITION HORS-LES-MURS 2026

La Maison Le Minor et la grande broderie*, un savoir-faire traditionnel au service de l'art contemporain*, une exposition en collaboration avec Gildas Le Minor.

Le Minor, la Maison iconique du Pays bigouden
Installé en cœur de ville depuis 1936, la Maison Le Minor constitue un repère majeur du patrimoine bigouden. Cette aventure économique, culturelle et esthétique fit rayonner tout le pays – et Pont-l'Abbé en particulier - pendant plusieurs décennies.
La Maison se lance dans cette belle aventure de l'artisanat textile en 1936, mêlant créations, prêt-à-porter haut de gamme, foulards, bannières, linge de maison, tapisseries, costumes traditionnels… Elle a rayonné sur le territoire français et a même sous-traité pour Courrèges et Chanel. Dans les années 1970, au plus fort de son activité, la Maison Le Minor a pu comptabiliser plus de 450 ouvrières en atelier à Pont-l'Abbé, nombre auquel s'ajoute une cinquantaine à domicile.

« La grande broderie », bannières et tapisseries
Si deux expositions au Musée ont déjà été évoquées, certaines productions de la Maison Le Minor - les poupées en 2012 et le prêt-à-porter en 2020 - jamais encore l'accent n'a été mis spécifiquement sur « la grande broderie », une production de prestige.

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026021-DE

La Maison le Minor a renouvelé l'art de la broderie en développant la broderie décorative, notamment sur des pièces exceptionnelles. Pour cela, elle entame la collaboration avec de grands artistes. Ce seront d'abord les réalisations de bannières. Très rapidement les commandes publiques, privées, profanes, ecclésiales affluent. Puis viennent les panneaux brodés et, œuvres encore plus ambitieuses : les tapisseries. Marie-Anne Le Minor rencontre le moine bénédictin Dom Robert en 1947. Disciple de Lurçat, ses cartons tissés à Aubusson sont déjà reconnus. Il livrera à Aubusson et à La Maison Le Minor une vingtaine de cartons jusqu'en 1992. À sa suite viendront d'autres artistes dont Picard le Doux ou Pierre Toulhoat. Par courrier du 2 janvier 1973, signé Valéry Giscard d'Estaing alors Ministre des Finances, ce terme de « tapisserie » associé au label œuvre d'art allait pouvoir être appliqué aux productions Le Minor. Actuellement, les cartons nouveaux créateurs comme Patrice Cudennec, Gwenn le Gac sont encore réalisés dans leurs ateliers.

Les 90 ans de la Maison et la sortie d'un ouvrage

Il s'agit également pour le Musée de rebondir sur deux opportunités en 2026. La première est la date anniversaire de La Maison : 90 ans et la seconde, la sortie d'un bel ouvrage sur le sujet par Gildas Le Minor. Sollicités par les Editions *Locus Solus*, Gildas Le Minor et Armel Morgan travaillent actuellement sur le projet, pour une sortie prévue en 2026. Peut-être que dans 10 ans, le Musée pourra également envisager de fêter les 100 ans de la Maison Le Minor avec une grande exposition retraçant l'ensemble de la production de cette emblématique entreprise du territoire…

L'exposition en pratique

- **Lieu**, centre culturel Le Triskell
- **Montage** de l'exposition du 22 juin au 3 juillet 2026
- **Durée** de l'exposition du 4 juillet au 4 août 2026
- **Ouverture**, tous les jours de 10h à 18h
- **Médiations**, un cycle de conférence sera proposé, au Triskell, autour de la thématique de l'exposition ainsi que des ateliers adultes et enfants, en partenariat notamment avec l'association des Amis du Musée

Le coût est estimé à 35 000 € TTC, l'exposition rapporterait entre 12 et 15 000 € (billetterie et boutique). En recette, s'ajouteraient les 8 à 10 000 € de la DRAC.

Vu l'avis favorable à la commission culture du 29 janvier 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** la thématique de l'exposition et de permettre au service d'entamer le travail sur sa réalisation et sa communication.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à cette exposition auprès des différents partenaires, en particulier la DRAC Bretagne.

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 10 février 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026021-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard		X	
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle	X		
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie		X	POUVOIR à Marc DEFACQ
MARCHAL Émilie		X	POUVOIR à Yves CANEVET
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique	X		
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 2

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction